

COMITÉ SYNDICAL

Séance du mardi 26 septembre 2023

Délibération 2023_09_33

Objet : Décision modificative n°2 au budget principal 2023

Le vingt-six septembre deux mille vingt-trois, à neuf heures et trente minutes, à Vertou, s'est réuni le comité syndical du SYLOA, dûment convoqué par courrier en date du douze septembre deux mille vingt-trois, signé par le Président du SYLOA.

Étaient présents : 11 (pour 16 voix)

M. Jean-Sébastien GUITTON (4 voix) ; M. Éric PROVOST (3 voix) ; M. Claude CAUDAL (1 voix) ; Yannick BENOIST (1 voix) ; M. Jacques MONCORGER (1 voix) ; M. Jean-Pierre BRU (1 voix) ; M. Jean-Marc MÉNARD (1 voix) ; M. Thierry COIGNET (1 voix) ; Mme Sylvie GAUTREAU (1 voix) ; M. Daniel GUILLÉ (1 voix) ; M. Luc NORMAND (1 voix).

Absents représentés : 7 (pour 15 voix)

Mme Chloé GIRARDOT-MOITIÉ (3 voix) donne pouvoir à M. Éric PROVOST ; M. Jean-Luc SECHET (3 voix) donne pouvoir à M. Claude CAUDAL ; M. Rémy ORHON (3 voix) donne pouvoir à M. Jean-Sébastien GUITTON ; Mme Christine CHEVALIER (2 voix) donne pouvoir à M. Thierry COIGNET ; M. Christophe DOUGÉ (1 voix) donne pouvoir à M. Yannick BENOIST ; M. Joseph DAVID (2 voix) donne pouvoir à M. Jacques MONCORGER ; M. Roger GUYON (1 voix) donne pouvoir à Mme Sylvie GAUTREAU.

Absents excusés :

M. Jean-Claude LEMASSON ; M. Jean CHARRIER ; M. Jacques ROBERT ; M. Olivier DEMARTY.

Assistaient également :

M. Michel PAGEAU (suppléant de Christophe DOUGÉ) ; Mme Caroline ROHART (Directrice) ; Mme Julie PIERRE (Responsable du pôle SAGE) ; M. Antoine RICOLLEAU (Responsable du pôle administratif) ; M. Jonathan THIERY-COLLET (Animateur bassins versants Goulaine Divatte Robinets) ; Mme Véronique MERLET (Assistante administrative comptable).

Nombre de votants : 18 (dont 7 pouvoirs) pour un total de 31 voix.

Secrétaire de séance : M. Claude CAUDAL

EXPOSÉ DES MOTIFS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1612.11 et L.2311-1 ;

Vu la délibération 2023_03_18 du 17 mars 2023 « vote du BP 2023 budget principal » ;

Vu le budget principal du syndicat ;

Considérant la nécessité de procéder aux modifications telles que figurant dans le tableau ci-après, pour procéder aux opérations financières et comptables du budget principal du syndicat ;

**Après en avoir délibéré,
le comité syndical, à l'unanimité,**

- **Adopte** la décision modificative n° 2 au budget principal du syndicat pour l'exercice 2023 telle que détaillée comme suit :

Section de fonctionnement

Amortissements calculés depuis le 01/01/2023 au prorata temporis pour les investissements acquis en 2023

Chapitre/ Comptes	Désignation	Dépenses (€)		Recettes (€)	
		Budget	DM 2	Budget	DM #
6811	Dot. aux amort. des immobilisations	+15 300.00€	+4 000.00€		
673	Titres annulés	+136 171.40€	-4 000.00€		
Total			0.00€		

Le budget principal s'équilibre en fonctionnement

Section d'investissement

Amortissements calculés depuis le 01/01/2023 au prorata temporis pour les investissements acquis en 2023

Chapitre	Désignation	Dépenses (€)		Recettes (€)	
		Budget	DM #	Budget	DM #2
28051	Amort. concessions et droits similaires, brevets, licences.			+3 735.00€	+587.00€
281838	Amort. autre matériel informatique			+6 435.00€	+668.50€
281848	Amort. autres matériels de bureau et mobiliers			+710.00€	+2 553.50€
28188	Amort. autres			+100.00€	+191.00
2051	Concessions et droits similaires		+4 000.00€		
Total des dépenses de fonctionnement			+ 4 000.00€		+4 000.00€

Fait à Vertou, le 26 septembre 2023

Le Président,
Jean-Sébastien GUITTON

